

ABONNEMENTS.

UN AN. Canada \$3.00 Etats-Unis (en or) 3.50 (payable d'avance.) SIX MOIS. Canada \$1.50 Etats-Unis 1.75 (payable d'avance.)

TARIF DES ANNONCES.

Première insertion, par ligne... 50 c. Chacune insertion suivante par ligne... 25 c. Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

LE FRANC-PARLEUR CREDIDI · PROPETER · QVOD · LOCVTVS · SVM.

BUREAUX : 22, RUE SAINT-GABRIEL.

ADOLPHE OUIMET, RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE.

PRIX : \$3.00 PAR AN.

FEUILLETON DU "FRANC-PARLEUR."

LES EXTREMES.

(Suite.)

XVII

UNE RENCONTRE.

Notre jeune Breton commençait à se fatiguer de toutes les aberrations dont ses sens lui prodiguaient le spectacle.

En effet, à leur appel, les sujets à observer se présentaient avec tant de facilité qu'il eut fini par se croire dans un monde d'insensés.

Il voulut reposer son esprit de ces petites misères; il n'avait pas oublié la mission de confiance dont Hermann l'avait chargé pour la petite fille malade.

Il jouissait d'avance du plaisir que causerait cette surprise. L'intérêt qu'Héva portait à la petite famille avait peut-être encore sur ses générosités une influence dont il ne se rendait pas compte.

Il trouva la mère toute consolée, la maison était joyeuse; la petite fille encore pâle et fatiguée était assise sur une chaise basse. Par un bon hasard Héva se trouvait là; elle faisait la lecture d'une belle histoire à la jeune malade qui l'écoutait attentivement.

C'était pour celui qui entra un tableau charmant que cette jeune Héva ainsi surprise aux pieds de l'enfant, comme une mère attentive et tendre; mais le spectacle ne dura qu'un instant.

« Madame, dit Pernio avec bonhomie, en s'adressant à la mère; c'est de la part du docteur; c'est ce qu'il faut maintenant pour votre jeune malade, qui du reste me paraît très-bien aujourd'hui.

—Quelle bonté! dit la mère; M. Hermann est le médecin du cœur aussi bien que du corps; et encore Mlle Héva vient nous tenir compagnie: c'est le bon ange de la maison.

—S'il en est ainsi, dit Pernio, il faut charger mademoiselle de distribuer tout cela à la malade et à ses sœurs.

A cet appel les deux jeunes sœurs étaient accourues de la chambre voisine; elles ouvraient de grands yeux et cherchaient à deviner ce que pouvaient contenir les paquets que le commissionnaire avait déposés sur une table.

Pernio n'avait pas encore le cœur pris; la prédiction du chiromancien n'était pas accomplie, mais plus il observait la gracieuse Héva, plus cette image tenait de place dans son esprit; il attendait même avec quelque impatience la fin de ses excursions pour la retrouver à la maison.

Suivant la prescription du docteur, il s'abstenait ordinairement d'adresser la parole à la jeune fille; mais dans ce cas particulier cette réserve lui ôta par gauche et affectée. Il lui tendit fraternellement la main.

« Mademoiselle, dit-il, nous nous rencontrons ici dans une intention commune, ayez la bonté de faire ce partage; vous m'excuserez de vous charger de ce soin dont vous vous acquiterez mieux que moi; d'ailleurs je suis attaché chez M. Roland.

Héva comprit cette discrétion; elle en fut reconnaissante; elle donna donc sa main à Pernio, et cette main tremblait bien un peu — et puis elle dit à la petite fille de se lever, et elle la conduisit dans les bras de Pernio, en engageant tout bas l'enfant à dire merci.

Le jeune homme se hâta de se retirer pour échapper aux remerciements exagérés de la mère; mais il pensa encore à cette agréable entrevue. Il voyait encore Héva poussant l'enfant dans ses bras, et

cette scène muette avait pour lui une expression significative.

XVIII

LA CHARITÉ.

Charité veut dire amour: les plus indifférents subissent la douce influence de l'amour idéal, de l'amour divin, quand ils rencontrent sur leur chemin les saintes filles de la charité.

Elles ne se cachent pas dans le fond des cloîtres, elles ne protestent pas contre les vanités de ce monde, elles se mêlent à la foule. Elles remplacent les mères absentes, bercent les petits enfants dans les crèches et dans les asiles, élèvent et instruisent les jeunes filles pauvres dans les écoles; elles soulagent toutes les misères, veillent près des malades et consolent les affligés.

Elles ne craignent ni les privations, ni la fatigue, ni la contagion, ni les dangers de voyages longs; elles vont où Dieu les envoie, c'est le paroxysme de l'adnégation que saint Paul appelait la divine folie de la croix, c'est le côté sublime des Extrêmes.

Nous l'avons peut-être dit; qu'on nous permette de le dire toujours. Dans un monde où tout se résume en jouissance, en aspirations au bien-être, c'est quelque chose de providenciel de rencontrer comme contraste ces douces images du dévouement; tant de force uni à tant de faiblesse! la religion seule peut faire de tels miracles. Cette fleur de la charité germe spontanément sur la terre chrétienne et y répand son parfum mystique.

Héva aurait fait la plus charmante petite religieuse. Ses douleurs et ses renoncements l'engageaient dans cette voie béni; mais quelque incident inattendu pouvait encore exercer une influence sur sa destinée, car Dieu permet que ces âmes choisies se mêlent quelquefois à ce monde.

Les malheurs de la jeune orpheline avaient tout d'abord touché et intéressé Pernio. Il admirait sa beauté reposante et sa grâce naïve, mais il était libre encore. Elle ne lui apparaissait que comme une douce et idéale vision. Ce fut la Charité qui lui révéla presque le secret de son cœur.

En songeant à cette jeune fille qui l'avait surpris entourée de petits enfants, les soignant comme une mère attentive, il avait entrevu toutes les joies du foyer; de charmantes perspectives s'ouvraient devant lui; peut-être forma-t-il déjà quelques projets, mais il avait trop de réserve, trop de respect pour l'hospitalité qui lui était offerte pour laisser deviner sa pensée.

Pernio affectait donc de témoigner plus d'indifférence; il paraissait occuper d'autre chose; ses absences devenaient plus fréquentes, mais était-il assez habile pour que sa discrétion et son silence ne fussent, au moins pour le clairvoyant docteur, comme une révélation de ses sentiments?

Ce qui est certain, c'est que la charité lui avait rapporté la lumière. Renonçant à s'égayer dans de vaines contemplations, il aspira à la vie utile. Il songeait à tout le bien qu'il pourrait faire en employants à force, son intelligence et sa fortune à des travaux productifs.

S'il n'osait encore prétendre à la faveur d'obtenir un jour la jeune orpheline pour ministre de ses libéralités, c'était du moins un joli rêve qu'il voulait faire durer aussi longtemps qu'il le pourrait.

Dès lors il se sentit retenu pour toujours près de son ami Hermann, et ne voulant pas abuser plus longtemps de l'hospitalité qui lui était amicalement accordée, il chercha mystérieusement une occasion de se fixer dans le pays.

Comme il était sans famille, il voulait créer et grouper autour de lui, une nombreuse famille de travailleurs, à l'exemple de quelques hommes généreux qui ont trouvé le moyen de rendre leur industrie profitable à tous les coopérateurs. Ceux-ci semblaient avoir entrepris de mettre en honneur un proverbe encore un peu connu: « Charité bien ordonnée commence par les autres. »

Après bien des recherches, Pernio découvrit enfin dans le voisinage de Pierre Durand une habitation et un vaste emplacement favorable à ses desseins; il commença donc les négociations et il prenait plaisir à ménager cette surprise à ses amis.

(A continuer.)

Enquête sur l'incendie de St Hyacinthe devant Son Hon. M. le Juge Lanctot.

Magloire Blanchette est à la Barre. La salle est remplie d'une foule frémissante, Les constables sont à leur poste de même que MM. les officiers de la cour.

Le silence se rétablit et les témoins suivants sont entendus.

L'an mil huit cent soixante et seize ce huitième jour de septembre a comparu, en la cité de St. Hyacinthe, Louis Lacaille, constable de la cité de St. Hyacinthe, District de St. Hyacinthe, lequel après avoir été dûment assermenté sur les saints Evangiles, a déposé comme suit en présence de l'accusé, savoir: je suis constable, je sais qu'un incendie a éclaté en la cité de St. Hyacinthe dimanche dernier. Quand je suis arrivé au feu, les flammes sortaient du grenier d'une remise en bois érigée dans la cour de la propriété occupée par l'accusé, rue Cascade, appartenant à Camille Lussier, le feu s'est propagé et a détruit non-seulement les bâtisses érigées sur cette propriété, mais aussi environ les trois quarts des maisons et bâtisses de la cité de St. Hyacinthe. Il est à ma connaissance que l'eau de l'aqueduc de la cité avait été arrêtée le matin même. C'était un fait connu de la veille qu'à raison de réparations à faire, l'aqueduc devait être arrêté.

Je ne connais pas de fait qui puisse me faire croire que le feu a originé par pur accident.

La bâtisse dans le grenier de laquelle le feu s'est déclaré était à douze ou quinze pieds de la maison du dit Camille Lussier dont l'accusé occupait une partie comme susdit.

Le vent portait les flammes en tourbillonnant; il y avait une clôture en bois partant de près de cette remise à venir à la maison. Le feu prenant dans cette remise devait tout naturellement s'étendre jusqu'à la maison. La maison était occupée par Olivier Brodeur et sa famille et par l'accusé et sa famille. La maison était divisée en deux logements occupés par ces familles. L'accusé tenait dans son côté au rez-de-chaussée une boutique de sellier. Brodeur occupait le bas de son côté avec un magasin de groceries, provisions et fleur, sa famille occupait le haut.

Transquestionné par l'accusé.—Sur la rue St. Hyacinthe, contigue à la maison principale se trouvait une maison en bois appartenant au dit Lussier, dont le bas était occupé par une imprimerie, et le haut par la famille de Madame Côté.

Et le déposant a signé lecture faite.

LOUIS LACAILLÉ.

Et le témoin Olivier Lebour dépose sous serment comme suit, savoir: je demeure à Brigham, dans le district de Bedford et je suis apprenti sellier. Je connais l'accusé et j'ai été à son emploi à partir du vingt mai dernier à venir au temps des courses à St. Hyacinthe, savoir, les onze et douze juillet dernier, le douze dans l'après-midi. La veille, le premier jour des courses, l'accusé m'a parlé de mettre le feu dans la paille qui était dans sa grange, savoir: dans le grenier d'une étable qui se trouvait dans la cour de la propriété par lui occupée. Sa boutique était dans la maison de Camille Lussier, sur la rue Cascade. Nous étions alors dans la boutique seuls deux; c'était dans le jour. Il m'a offert cent piastres si je voulais mettre le feu à cet endroit. Il ne m'a pas dit pourquoi, c'est là tout ce qu'il m'a dit. J'ai refusé. La semaine dernière, avant le feu, j'ai informé François Bernard, sellier de Brigham, de ce que je viens de rapporter. L'étable qu'il m'a indiquée était la seule dans la cour, vis-à-vis de la portion de la maison occupée par l'accusé, et se trouvait adjacente à une cuisine dans la portion de maison occupée par l'accusé. Il y avait une assez grande quantité de paille dans ce grenier d'étable. La maison était réunie par un chemin couvert qui allait de la maison à un shed qui touchait à l'étable, dans le grenier de laquelle se trouvait cette paille. Il y avait aussi des bâtiments qui allaient de la maison à l'étable. Ces bâtiments se trouvaient de vingt à trente pieds de la maison.

L'accusé m'a parlé deux fois de mettre le feu dans son étable. La deuxième fois c'était dans l'avant-midi de la première journée des courses. Cette fois, il me dit:

Mets le feu aujourd'hui, il y a bien du monde dans la ville, personne ne nous soupçonnera. Cette fois, comme la première, nous étions seuls tous les deux. En mettant le feu à l'endroit que l'accusé indiquait, il est certain qu'il se serait communiqué à la maison. Toute la cour était encombrée de bâtisses en bois qui touchaient à la maison habitée par Madame Côté, laquelle était aussi en bois. Entre la maison occupée par l'accusé et celle de Mde Martel qui était voisine, sur la rue Cascade, il y avait un passage pour les voitures, de six ou sept pieds. La maison de Mde Martel était en bois. Le feu prenant à cet endroit devait tout naturellement se communiquer aux maisons voisines. L'accusé insistait fortement pour me faire mettre le feu. Il m'a dit à deux ou trois reprises: Vas y donc, je te récompenserai.

Transquestionné par l'accusé.—Une fois je travaillais dans le grenier où était la paille avec deux autres hommes et l'accusé nous a dit de ne pas fumer là.

Et le déposant a signé, lecture faite.

OLIVIER LEBOUR.

Et le déposant Hughes Blanchet dépose comme suit sous serment:

Je suis le frère de l'accusé et j'ai demeuré avec lui durant les deux dernières semaines qui ont précédé l'incendie de dimanche dernier. Je m'en allais à l'Eglise avec ma mère quand le feu a éclaté dans la ville. Quand je suis parti de la maison il était deux heures dans dix à notre horloge qui avançait.

L'accusé était parti entre cinq et six heures du matin avec ses enfants pour aller à St. Hugues et j'étais resté seul à la maison avec ma mère.

Nous n'étions que vis-à-vis la librairie de M. Kéroac, quand je me suis aperçu du feu.

L'accusé ne m'a jamais parlé de faire mettre le feu par d'autres, mais il m'a parlé quelques fois en riant, de le mettre moi-même. C'est moi qui suis Hugues Blanchette et qui ai déjà rendu témoignage. Samedi dernier l'accusé m'a sollicité de mettre le feu dans un grenier d'étable où se trouvait une grande quantité de paille à bourrer savoir de la paille de seigle. Cette étable était dans la cour de la maison ou l'accusé restait. Il m'a sollicité plusieurs fois dans le cours de la semaine dernière, de faire la même chose.

L'accusé m'a dit samedi dernier que le vent était bon et que c'était le bon temps de mettre le feu, et que comme il y avait beaucoup de monde dans la ville, on croirait que c'était les habitants qui avaient mis le feu. Il m'a offert pour m'engager à mettre le feu de me donner une habillement complet et vingt sept piastres en argent. Je ne puis dire si c'était sérieux ou pour badiner. Quand l'accusé me parlait ainsi nous étions seuls dans la boutique. C'était après dîner, vers deux heures.

Je me rappelle que l'accusé après m'avoir dit qu'il était bien assuré, que ses affaires étaient embarrassées, et que s'il passait au feu, il serait bien mieux. Il m'a dit de plus dans le cours de la semaine vers le milieu de la semaine, qu'il irait à St. Huges avec ses enfants et que ça serait le bon temps de mettre le feu, que personne ne le soupçonnerait. Il m'a dit que s'il faisait beau, il partirait le samedi soir ou le dimanche matin, mais qu'il n'était pas sur d'y aller. Quand il me disait qu'il irait à St. Huges et que ça serait le bon temps de mettre le feu; nous étions toujours seuls. Il ne me l'a jamais dit devant d'autres personnes.

En partant pour St. Huges, le dimanche matin, entre cinq à six heures, l'accusé me dit: de bien faire attention de sauver ses hardes et le linge de corps si le feu prenait, parce que ça n'était pas assuré; et de ne pas m'occuper du ménage, parce qu'il était assuré.

Quand j'ai eu connaissance du feu j'étais dans la rue avec ma mère. Je m'étais aperçu auparavant qu'il manquait des torchons dans la boutique. Je m'en suis aperçu après être revenu de la messe. Ces torchons servaient à essuyer les harnais et étaient imbibés de graisses.

Le lendemain du feu ma mère m'a dit qu'elle pensait que c'était l'accusé qui avait mis le feu. Nous étions à nous promener tous les deux devant l'Eglise de la Paroisse quand elle m'a dit cela, et alors

je ne l'ai pas informée de ce que le prisonnier m'avait proposé la veille de mettre le feu.

Quand j'ai déjà juré que c'était au moment où le feu se déclarait que ma mère me dit telle chose, je m'étais trompé, je suis bien positif à dire que c'était le lendemain.

J'ai rencontré l'accusé le soir après le feu à son retour de St. Huges. J'allai avec lui chez Lamoureux pour reconduire la voiture qu'il m'avait louée. En constatant le ravage que le feu avait fait, l'accusé me dit: « Si j'avais su cela, je n'aurais pas..... » il n'acheva pas sa phrase, je lui demandai « quoi! qu'est-ce que tu veux dire. » Il me dit « rien, rien. »

L'étable au fond de notre cour pouvait avoir une vingtaine de pieds de long et la porte de cette étable donnait sur nos remises. En rentrant dans la remise, à gauche, du côté de l'imprimerie, se trouvait une ouverture dans le plancher de haut pour communiquer avec le grenier. Il n'y avait pas d'échelle parce qu'elle avait été brisée plusieurs jours auparavant mais il était facile à un homme d'arriver dans ce grenier en saisissant le plancher.

Quand je suis arrivé dans la cour, le feu m'a paru être le plus considérable dans cette partie du grenier de l'entrée du côté de l'ouverture que j'ai mentionné, comme étant dans le plancher du grenier du côté de l'imprimerie.

C'est moi qui ai gardé la maison avec ma mère toute la journée de dimanche. J'y ai vu entrer un jeune homme que je ne connaissais pas.

D'après ce que m'a dit l'accusé; je l'ai soupçonné d'avoir mis le feu.

Dimanche dernier je ne suis pas allé à la grand'messe. Pendant la messe je me suis promené en allant du côté du Précieux Sang avec un nommé Lecours et un autre jeune homme dont je ne sais pas le nom.

En passant sur la rue Girouard entre les rues St. Hyacinthe et Ste. Anne, je me suis arrêté et j'ai dit aux deux jeunes gens qui étaient avec moi que je croyais avoir vu des flammèches et que je voyais de la boucane. Je crus voir de la fumée sortir de la cheminée d'une maison de brique dans le carré des quatre rues Girouard, Cascade, et Ste. Anne, et St. Hyacinthe. Cette fumée que je crus apercevoir se trouvait en arrière de chez M. Taché.

Les mots que je trouve en la déposition que j'ai déjà donnée sous serment et qui se lisent comme suit: « Le dit Magloire Blanchet dans les derniers jours de la semaine dernière m'a déclaré qu'il était décidé à mettre le feu, que ses effets étaient sur le point d'être vendus, qu'il était bien assuré et qu'il n'avait pas d'autres moyens de sortir de l'embaras, que ça le mettrait bien, qu'il irait se promener à St. Huges afin que personne ne le soupçonnerait et amènerait ses enfants avec lui; qu'il partirait le samedi soir, si le temps était beau ou le dimanche matin sous vrais.

C'était une résolution bien arrêtée chez le dit Blanchet de mettre le feu à son logement pour sortir de ses embarras d'argent; il me sollicitait avec instances et même il m'importunait pour m'engager à commettre ce crime et j'aurais laissé sa maison samedi après-midi pour me soustraire à ses importunités, si j'avais pu trouver une voiture.

Je ne crois pas que ça soit lui qui ait mis le feu, parce qu'il est parti le matin. L'accusé déclare n'avoir aucune question à faire au témoin qui a signé, lecture faite.

HUGUES BLANCHETTE.

L'accusé est renvoyé en prison pour subir son procès au prochain Terme Criminel. Hugues Blanchette est également logé en prison.

On rapporte qu'il sera fait une nouvelle Enquête sur l'incendie du 3 septembre. Madame Roberge, mère de Magl. Blanchette, a été arrêtée et est en prison, attendant l'enquête.

Halifax, N. E.; 27 Août 1876.

L'INTERCOLONIAL—LES INDIENS Monsieur le Rédacteur,

Depuis longtemps déjà l'idée d'un chemin de fer devant relier les Provinces Maritimes au Canada, avait été préconisée. La Confédération fit écho ce projet. De fait, il serait dangereux qu'une Puissance

aussi étendue que la nôtre, puisse, à un moment donné, se trouver à la merci de ses ennemis. Un grand chemin de fer, militaire ou à besoin, commercial toujours, est nécessaire à un pays formé de provinces diverses juxtaposées les unes aux autres, seulement retenues par de faibles liens politiques, ayant des lois, des mœurs, une langue et une religion différentes. Il assure l'indépendance de ce pays. C'est un artère qui prend les produits des extrémités et les apporte au centre, et vice versa; artère qui vivifie le commerce, l'aliment, l'enrichit, neutralise la distance, facilite les rapports entre les citoyens les plus éloignés les uns des autres.

Voilà ce qu'avait compris les pères de la Confédération canadienne, puisque la clause 145 de l'acte d'union de 1867 rend obligatoire la construction de l'Intercolonial.

Le tracé Robinson (celui de la Baie des Chaleurs), a été adopté de préférence, malgré une sérieuse opposition, parce qu'il semblait le plus convenable, à tous les points de vue, et spécialement sous le rapport militaire, puisqu'il se trouve le plus éloigné des frontières américaines; ce qui serait très-important, en cas de guerre avec nos belliqueux voisins!

L'Intercolonial court d'Halifax, port maritime de la Nouvelle-Ecosse, à la Rivière du Loup, autre port maritime de la province de Québec, en passant par Truro, à la tête de la Baie Verte, traverse ensuite les rivières Richibouctou et Miramichi (N.B.) pour parcourir la vallée Nord-Ouest de cette dernière, et de la rivière Nipisquit où il atteint Bathurst. De là, l'Intercolonial suit la Baie des Chaleurs jusqu'à la rivière Ristigouche, puis la vallée Matapebie sur la rivière Mitis, pour atteindre enfin les côtes sud du St. Laurent qu'il longe à une distance de huit à dix milles jusqu'à la Rivière du Loup, où il opère sa jonction avec le Grand-Tronc.

La distance depuis ce dernier endroit à Moncton est de 390 milles; de Moncton à Truro de 126 milles; de Truro à Halifax de 61 milles; formant ainsi 577 milles.

Nous dûmes accepter cette route de préférence aux autres, vu que le gouvernement impérial la désirait, et qu'il nous garantissait un emprunt de 3 millions de louis sterling à 4 p 100 par année, à la condition de se servir de cette voie ferrée pour le service militaire et autre de Sa Majesté.

Le 21 décembre 1867, le parlement du Canada passa l'acte de la construction de l'Intercolonial, et le 11 décembre 1868, aux termes de cet acte, quatre commissaires furent appointés pour la construction de ce chemin. Ce furent les honorables Aquila Walsh, Edward Barron Chandler, Charles John Brydges, et Archibald Woodberry, Wheland.

Ce chemin de fer a été bâti sous la surintendance de Sandford Fleming, ingénieur en chef, par sections octroyées à différents contracteurs.

Le coût total de cette grande entreprise est de \$10, 513, 791.

Le pays que parcourt ce chemin est des plus pittoresques et des plus accidentés. Vos lecteurs en jugeront en apprenant que le nombre des ponts construits depuis la Rivière du Loup à Moncton (390 milles) s'élève à quarante-huit, et mesurent un espace de 10,838 pieds. Je vous ferai grâce de leurs noms; car, que vous importe le pont du « Ruisseau Loison » de la « Rivière du Milieu » de la « Rivière Nipisquit » du ruisseau « au pinrouge », du « Grand Bic », de la « Sayabec », du « Causopecal » de la « Bartibouque », etc., etc., tous noms plus ou moins sauvages, avec lesquels je me familiarise fort difficilement, du reste.

Hélas! pouvons-nous jamais songer à ces noms indiens sans accorder un souvenir à ces malheureuses tribus dispersées comme la neige, sous l'action d'un chaud soleil d'avril.

Où sont-elles ces tribus jadis possesseurs de ces terres magnifiques que je viens de parcourir? Pourquoi ont-elles fui le sentier? Pourquoi le tomahawk est-il à jamais enfoui sous la terre? Pourquoi l'eau du lac n'est-elle plus sillonnée par le canot d'écorce de l'homme primitif? Pourquoi le carquoï ne raisonne-t-il plus, et le wigwam est-il en poussière? Pourquoi l'indien a-t-il vu le soleil de l'Orient teint de sang, et a-t-il, dans son effroi, retraits vers le couchant? Hélas! réflexions bien amères

auxquelles je n'aurais pas voulu m'arrêter, si les mélancoliques noms de ces collines et de ces rivières ne les rappelaient sans cesse à mon esprit.

Il est donc vrai que la prévarication d'un peuple est irrémédiable ! Il est donc vrai que Dieu, dans sa colère, élève, abaisse, fait ou imolte les nations prévaricatrices ! Il est donc vrai que les peuples ont une mission à remplir, et que s'ils défont, ils sont rejetés et brisés à la colère de Dieu, à l'ambition des hommes ! Prenons donc garde, habitants du Canada, étudions notre mission et soyons-y fidèles.

CHS. THIBAUT.

LE FRANC-PARLEUR

Vendredi, le 15 Septembre 1876.

EXPOSITION PROVINCIALE.

LISTE DES PRIX.

2^{DE} CLASSE—ESPÈCE BOVINE.

Durhams.—Section 1—Mâle de trois ans et au-dessus, \$30, Hon C Dunkin, Knowlton; 2nd, \$20, Alex Miller, Ste Thérèse.

Sec. 2—Mâle de 2 ans, \$20, Daniel Burns jr, Athelstano; 2nd, \$10, Joseph Hickson, Montréal; 3me, \$5, John Pangman, Mascouche.

Sec. 3—Mâle de 1 an, \$15, Joseph Hickson; 2nd, \$10, Joseph Hickson.

Sec. 4—Mâle de l'année, \$6, Hon C Cochrane, Compton; 2nd, \$4, Hon C Dunkin; 3me, \$2, Hon C Cochrane; 4me, mention honorable, Joseph Hickson.

Sec. 5—Femelles de 2 ans et au-dessus, \$20, M H Cochrane; 2nd, \$15, Joseph Hickson; 3me, \$6, Joseph Hickson; 4me, mention honorable, Joseph Hickson.

Sec. 6—Femelles de 2 ans, \$15, M H Cochrane; 2nd, \$10, Joseph Hickson; 3me, \$6, Joseph Hickson; 4me, mention honorable, Joseph Hickson.

Sec. 7—Femelles de 1 an, \$10, M H Cochrane; 2nd, \$6, Hon C Dunkin; 3me, \$4, Joseph Hickson.

Section 8—Femelles de l'année, \$6, Hon C Dunkin; 3me, \$2, Joseph Hickson; mention honorable, M H Cochrane.

Ayrshires.—Section 9—Mâles de 3 ans et au-dessus, \$30, William Rodden; 2nd, \$30, T Irving.

Devons.—Sec. 26—Femelles de 3 ans et au-dessus, \$15, Daniel Burns; 2nd, \$10, Daniel Burns; 3me, \$5, James Cowans.

Bœufs de travail.—Sec. 5—Paire de bœufs de trait, \$25, M H Cochrane; 2nd, \$15, Dawes et Cie.

4^{ÈME} CLASSE.—ESPÈCE PORCINE.

Grandes races, Yorkshire et autres grandes races.—Sec. 1—Mâles de 1 an et au-dessus, \$12, Thos Irving.

Sec. 2—Mâles au-dessous d'un an, \$3, Dawes et Cie; 2nd, mâles au-dessous d'un an, \$6, Eloi Ouimet St Frs de Salles; 3me, mâle au-dessous d'un an, \$3, Thos Irving.

Sec. 3—Femelles de 1 an et au-dessus, \$12, Thos Irving.

Sec. 4—Femelles au-dessous d'un an, \$8, Eloi Ouimet, St François de Sales; 2nd, do, \$6, Ludger Ouellette, Terrebonne; 3me, do, \$3, Thos Irving.

Petites races pures.—Suffolks.—Sec. 6—Mâles au-dessous d'un an, \$8, William Rodden, Plantagenet; 2nd, do, \$6, Donald Campbell, St Vincent de Paul.

Sec. 7—Femelles de 1 an et au-dessus, \$12, Thos Irving.

Sec. 8—Femelles au-dessous de 1 an, \$8, William Rodden.

Berkshires améliorés.—Section 9—Mâles de 1 an et au-dessus, \$12, Joseph Hickson; 2nd, \$8, William Evans; 3me, \$4, Dawes et Cie.

Section 10—Mâles au-dessous de 1 an, \$8, Samuel Penniston; 2nd, \$6, H J Buckley; 3me, \$3, A Mousseau, Berthier.

Section 11—Femelles de 1 an et au-dessus, \$12, Dawes et Cie; 2nd, do, \$8, Th Irving; 3me, do, \$4, Samuel Penniston.

Section 12—Femelles au-dessous d'un an, \$8, Sam Penniston; 2nd, do, \$6, H J Buckley; 3me, do, \$3, W Evans; mention honorable, A Mousseau, Berthier.

Essex et autres petites races, autres que les Suffolks et Berkshires.—Section 14—Mâles au-dessous de 1 an, \$8, Toussaint Verdon, St Laurent; 2nd, do, \$6, Ludger Ouellet, Terrebonne; 3me, do, \$3, Donald Campbell.

Section 15—Femelles de 1 an et au-dessus, \$12, Donald Campbell.

Section 16—Femelles au-dessous de 1 an, \$8, William Rodden; 2nd, do, \$6, David Drummond, Montréal; 3me, do, \$3, Toussaint Verdon, St Laurent, avec mention honorable.

7^{ÈME} CLASSE.—RÉCOLTES RACINES.

Section 1—Patates, Garnet Chilis, rouges, 1 1/2 minot, \$3, George Buchanan, Côte St Michel; 2nd, do, \$2, Jean Gagnon, Côte St Michel; 3me, do, \$1, Jérémie Gagnon, Sault au Récollet.

minot, \$3, George Irving, Petite Côte; 2nd, do, \$2, François Ouimet, Ste Rose; 3me, do, \$1, John Kydd, Petite Côte.

Section 4—Patates, Early Rose, 1 1/2 minot, \$3, George Irving, Petite Côte; 2nd, do, \$2, Francis Lebrun, St Laurent.

Section 5—Patates, variétés diverses, 1 1/2 minot, \$3, Narcisse Gaudet, St Jacques l'Achigan; 2nd, do, \$2, J. Morgan, jr., Montréal; 3me, \$1, J et R Muir, Montréal.

Section 6—Patates collection, \$3, Thomas Irving, Montréal; 2nd, \$2, James Jeffrey, Petite Côte; 3me, \$1, Wm Evans, Montréal.

Section 7—Navets de Suède, (18), \$3, Wm Evans, Montréal; 2nd, \$2, Thos Irving, do; 3me, \$1, R Hannaford, do.

Section 8—Navet Globe blanc, 18, \$3, Richard Hannaford, Montréal; 2nd, \$2, J Kydd, Petite Côte; 3me, \$1, J Drummond, Montréal.

Section 9—Navets jaunes d'Aberdeen, 18, \$3, Joseph Hickson, Montréal.

Section 10—Carottes rouges, 20, \$3, Samuel Nesbitt, Petite Côte; 2nd, \$2, James Jeffrey, Petite Côte; 3me, \$1, David Scott, Côte St Michel.

Section 11—Carottes blanches, 20, \$3, T Hughes, Côtes des Neiges; 2nd, \$2, Joseph Drummond.

Section 12—Betteraves rouges long, 18, \$3, 1er James Jeffrey, Petite Côte; 2nd, \$2, D Drummond, do; 3me, \$1, Joseph Hickson, Montréal.

Section 13—Betteraves rouges Globe, 13, \$1, 1er, D Drummond; 2nd, \$2, James Drummond; 3me, \$1, Joseph Hickson.

Section 14—Betteraves jaunes long, 18, \$3, 1er T Hughes; 2nd, \$2, R Hannaford; 3e, \$1, D Drummond, Petite Côte.

Section 15—Betteraves jaunes Globe, 18, 1er \$3, James Drummond; 2nd, \$2, Joseph Hickson; 3me, \$1, John Kydd, Petite Côte.

Section 16—Kohl Raci 18, 1er, \$3, Dan Drummond, Petite Côte; 2e, \$2, Rich Hannaford; 3e, \$1, John Kydd, Côte des Neiges.

Section 17—Betteraves à sucre, 18, 1er \$6, L Beaubien, M P P; 2e, \$4, W Evans, Montréal; 3e, \$2, Isidore Meloche, Ste Geneviève.

Section 18—Panais, 18, 1er, \$3, L Beaubien, M P P; 2e, \$2, Dan Ryan, Côte St Louis; 3e, \$1, James Drummond.

Section 19—Citrouilles pour animaux, 2, 1er \$3, Joseph Hickson; 2e, \$2, Jno L Brody, Côte St Antoine; 3e, \$1, Jules Sauriol, St Martin.

Section 20—Citrouilles des champs, 2, 1er, \$3, Collège Notre-Dame, Côte des Neiges; 2e, \$2, Joseph Hickson; 3e, \$1, Pierre Lecavalier.

Section 21—Tabac en feuilles, 20, 1er \$3, Ovide Marion, St Jacques de Dugan; 2e, \$2, Edouard Farland, Lanoraie; 3e, \$1, Olivier Beaudry, St Alexis.

Section 23—Lin en flasse, 112, 1er \$12, Olivier Beaudry, St Alexis; 2e, \$8, Joseph Lemoine; 3e, \$6, Edouard Farland, Lanoraie.

Section 24—Chauvre en flasse, 12, 1er \$12, Olivier Beaudry, St Alexis.

8^{ÈME} CLASSE.—LAITERIE, SUCRE.

Section 1—Beurre en tinette, 56 lbs \$12, John Martin, St André; 2e, \$10, Urgele Cormier, l'Assomption; 3e, \$8, John S Elliot, Helena.

Section 2—Beurre en pots 28 lbs, 1er \$10, John Martin, St André; 2e, \$6, Urgele Cormier, l'Assomption; 3me, \$4, Ovide Marion, St Jacques l'Achigan.

Section 3—Fromage, 30 lbs, \$6, Robert L Stewart, Hemmingford; 2e, \$4, John Muir, Huntington; 3e, \$3, James Cowans, Allan's Corners.

Section 4—Miel en gâteaux, 10 lbs, \$3, James Morgan, Montréal; 2e, \$2, Daniel Drummond, Montréal; 3e, \$1, Thomas Irving, Montréal.

Section 5—Miel en pots, \$3, James Morgan, Montréal, 2e, 2.50, Daniel Drummond, Montréal, 3e, \$1, Joseph Hickson, Montréal.

Section 6—Sucre d'érable, 30 lbs, \$3, Elijah E. Spencer, Freighsburg; 2e, \$2, Joseph Lemire, St Alexis; 3e, \$1, Olivier Beaudry.

10^{ÈME} CLASSE.—MANUFACTURES DOMESTIQUES.

Section 1—2 paires de bas de laine, \$2 Joseph Lemieux, St Alexis; 2e, \$1, Noel G Etu, Répigny.

Section 2—2 paires de chaussons de laine, \$2, Jules Bourque, St Alexis; 2e, \$1, C Brosseau, Laprairie.

Section 4—2 paires de mitaines de laine, \$2, John L Brodie, Côte St Antoine; 2e, \$1, C Brosseau, Laprairie.

Section 5—2 lbs de laine en tricots, \$2, Ed Farland, Lanoraie; 2e, \$1, Frs Perrault, St Jacques l'Achigan.

Section 7—Pièce d'étoffe du pays, \$4 Ed Farland, Lanoraie; 2e, \$3, Olivier Clermont, Rivière-du-Loup (en haut); 3e, \$2, Jules St Martin, St Martin.

Section 11—Paire de couvertes, \$5, G Maguan; 2e, \$3, Fidèle Perrault, l'Assomption; 3e, \$2, Roch Simard, do.

Section 12—Couvertes à cheval, \$6, Pierre Doré, Laprairie; 2e, \$2, Jules Bourque, St Alexis; 3e, \$1, G Maguan.

Section 13—Meilleure courtpointe, \$4, Horatio Collier, Camerontown; 2e, \$3, N Prefontaine, St Basile; 3e, \$2, P Corbeil, St Henri de Mascouche.

Section 14—Couvrepieds, \$3, Ulric Lachapelle, Ste Thérèse; 2e, \$2, Roch Simard, l'Assomption; 3e, \$1, Jules Bourque, St Alexis.

Section 15—Tapis de laine, \$4, Andrew Cameron, Camerontown; 2e, \$3, O Beaudry, St Alexis.

Section 16—Tapis de foyer, \$7, Jules Sauriol, St Martin; 2e, \$1, B Maguan, Berthier.

Section 17—Pièce de serviettes, 12 verges, \$4, Maguan, Berthier; 2e, \$3, F Ouimet, Ste Rose; 3e, \$2, F Perrault, St Jacques l'Achigan.

Section 19—Pièce de toile d. 12 verges, \$1 R Maguan, Berthier; 2e, \$3, F Perrault, St Jacques l'Achigan; 3e, \$2, F Ouimet, Ste Rose.

Section 20—Nappes de toile ouvrée, \$3, G Maguan, St Henri de Mascouche; 2e, \$2, N Prefontaine, Ste Basile.

Section 21—Fil de lin, 1/2 lb, \$2, R Maguan, Berthier.

Section 22—Poches en toile, une douzaine, \$3, R Maguan, Berthier; 2e, \$2, J Bt Dorion, St Eustache; 3e, \$1, J Lemieux, St Alexis.

Section 24—Laine en échevaux, \$2, G Maguan, St Henri de Mascouche; 2e, \$1, R Simard, l'Assomption.

Section 24—Bas en fil, \$2, J Bourque, St Alexis.

Section 25—Chapeaux de paille, \$3, F Perrault, l'Assomption; 2e, \$2, Roch Simard, l'Assomption.

Section 36—Savon du pays, 25 lbs, \$3, R Maguan, Berthier; 2e, \$2, J Bourque, St Alexis; 3e, \$1, C Brosseau, Laprairie.

Section 27—Ceintures fichées, ancien patron, \$4, R Lecavalier, St Laurent; 2e, \$3, G Maguan, St Henri de Mascouche; 3e, \$2, E Farland, Lanoraie.

Section 28—Pain de ménage, \$3, E Farland, Lanoraie; 2e, \$2, J Cavan, Allen's Corner.

Section 29—Biscuit de famille, \$3, J L Brodie, Côte St Antoine; 2e, \$5, G Maguan, St Henri de Mascouche.

Section 30—Meilleur vin, \$2, J L Brodie, Côte St Antoine; 2e, \$1, A Prefontaine, Belœil.

Section 31—Meilleur vinaigre, \$2, J Lemire, St Alexis; 2e, \$1, O Beaudry, St Alexis.

Section 32—Meilleur sirop du pays, \$2, N G Etu, Répigny; 2e, \$1, A Lamarche, St Esprit.

Section 33—Meilleur liqueur, \$2, N G Etu, Répigny; 2e, \$1, O Beaudry, St Alexis.

(A continuer.)

Les journaux au Centenaire.

Le correspondant spécial du Times de Londres dit qu'il serait difficile de trouver une plus belle preuve de la manière noble avec laquelle les Américains font les choses que celle fournie par l'établissement du journal du centenaire sur les lieux de l'Exhibition. Ici vous pouvez avoir pour rien chacun des 3,129 journaux publiés régulièrement dans les Etats-Unis ! Non seulement on vous permet comme une faveur de les voir, mais on vous invite, encore plus, on vous presse d'entrer dans l'établissement et de demander un journal quelconque que vous désirez. C'est une place si fraîche et si agréable, qu'un visiteur à l'Exposition peut s'y associer, s'il le désire et suivre ses attrait littéraires. Au premier abord, il est étonné que, parmi 8,000 journaux, et parmi ceux-là quelques-uns aussi puissants que le Herald de New York, il peut trouver la petite feuille bien aimée de son village, qui est quelques fois à des milliers de milles de distance, même sur les Montagnes Rocheuses. Mais la direction est si parfaite que, en consultant le catalogue, ou même sans l'aide du catalogue, chacun peut trouver le journal qu'il veut.

Ils sont placés dans des cases sur des tablettes par ordre alphabétique de leurs Etats, territoires ou villes dont les noms sont clairement étiquetés. Les propriétaires de l'établissement du journal du centenaire, sont des agents d'annonces, les plus considérables de toute l'Amérique—MM. G. P. Rowell et Cie, de New-York. Leur entreprise coûtera environ \$20,000, comprenant la bâtisse et les dépenses pour la conduire pendant six mois.

Les 8,000 et quelques journaux Américains sont reconnus par la même autorité pour surpasser toutes les publications combinées de toutes les nations de la terre.

—Il y a actuellement une affluence extraordinaire d'étrangers à Montréal. Environ 900 logent au St. Lawrence Hall et à l'Hôtel Ottawa. L'Hôtel Richelieu a 250 touristes, et l'Hôtel du Canada 230.

De Tout et Partout.

—Les Sœurs de Miséricorde de cette ville, informent les personnes qui ont bien voulu prendre des billets sur les deux manteaux qui ont été mis à la rafla, que le tirage aura lieu le 25 de ce mois. Ceux qui voudront y assister eux-mêmes pourront s'adresser au No. 253, coin des rues Campeau et Lagache.

EXPOSITION HORTICOLE.—L'exposition agricole et horticole a obtenu un beau succès cette année, au Palais de Cristal. Plus de six mille personnes ont admiré les produits les plus riches de la Flore Canadienne. Les plantes exotiques cultivées dans les serres de Montréal, étaient par leur rareté et leur beauté dignes de figurer à côté de celles qui ont été exposées à Philadelphie.

L'exposition de la race canine n'a cédé en rien à celle des fleurs et des plantes. Dans le département de l'industrie et des arts les travaux à l'aiguille, les dessins au crayon et les peintures à l'huile, ont excité l'admiration des visiteurs.

Parmi les curiosités qui étaient exposées dans le Palais de Cristal, nous avons admiré un violon construit par M. Gaspard Dufourgeur, célèbre virtuose Italien né à la fin du 16^e siècle. La tête de l'instrument représente celle d'un musicien de l'époque.

Les directeurs disent que l'exposition a réussi au-delà de leurs espérances.

MAGNIFIQUE TRAVAIL.—On a beaucoup admiré à l'exposition du palais de Cristal, un magnifique travail en cheveux, exécuté par Melle. Vohl, représentant une tombe avec une inscription à la mémoire de feu Melle Préjen. Cet ouvrage qui a mérité un premier prix était admirable comme goût et délicatesse d'exécution.

—Il est entré au-delà de 2,000 personnes dans l'après-midi du premier jour de l'Exposition, 16,000 billets ont été vendus le second jour et hier autant.

ACCIDENT.—Vers 3 1/2 heures mercredi après-midi un échafaud dans l'intérieur de l'Eglise du Sacré Cœur en voie de construction, à l'encroisement des rues Ontario et Durham, entraînant dans sa chute les ouvriers qui étaient dessus. Ces derniers sont tombés d'une hauteur de vingt-cinq pieds. Julien Dusette, 56 ans, journalier marié, résidant au No. 324 rue Logan a eu le crâne fracturé et on croit que sa blessure ne sera pas fatale. J. Bte. Larivière, 47 ans, maçon marié, domicilié au No. 378, rue Paten, et George Lacourse, 21 ans, journalier, No. 297 rue Durham ont reçu des contusions assez graves. Le Dr. Bundy a donné les premiers soins aux blessés quelques minutes après l'accident.

UN ENFANT DÉTECTIVE.—M. Dwyer, administrateur de la succursale du Medical Hall au Carré Philipps, visitait mercredi avec sa famille l'Exposition Agricole et Horticole au Palais de Cristal. Il était entré dans le département des chiens et admirait les terriers black and tan, lorsqu'un de ses enfants âgé de trois ans s'exclama : « O papa, regarde donc Toby ! » L'enfant désignait un petit chien qui avait remporté le premier prix des terriers anglais. La gracieuse petite bête ressemblait beaucoup à un black and tan que Mr. Dwyer avait perdu depuis trois mois et qu'il n'avait pas retrouvé malgré les recherches de la police et les annonces des journaux. Ce n'est pas Toby, répondit le père, vois donc il a les oreilles coupées. « C'est lui, c'est Toby, regarde papa il me reconnaît. » M. Dwyer examina le numéro de la licence pendu au collier du chien et constata que ce numéro était précisément celui de la licence qu'il avait payée dans le mois d'avril. Les agents de sûreté Lafon et Arcand allèrent trouver le particulier qui exposait le chien, un nommé Alexander Grant, forgeron, Petite rue St. Antoine. Ce dernier ne put donner aucun compte satisfaisant de la manière dont il était venu en possession de l'animal et dut suivre les officiers de la loi au bureau de police. Il a été traduit hier matin devant le magistrat M. Desnoyers. M. Dwyer ne voulant pas continuer la poursuite, satisfait d'avoir retrouvé son petit terrier, le prisonnier a été élargi après avoir reçu une verte mercuriale. Grant est bien connu de la police comme spéculateur de chiens et souvent ses opérations ne sont pas marquées au coin de l'honnêteté la plus scrupuleuse.

—A une assemblée des marchands de charbon qui a eu lieu à Toronto, il a été résolu de rétablir le prix de ce combustible d'une piastre la tonne.

WEST FARNHAM.—Nous apprenons des nouvelles tout-à-fait intéressantes touchant cette localité. La population catholique y est maintenant de trois mille âmes. On y a construit une magnifique église, dont l'intérieur coûtera \$18,000.

Cette paroisse a le bonheur de posséder le corps d'un martyr, St. Félix. Le maître-autel aura trente-cinq pieds de hauteur,

et coûtera deux mille piastres. La chaire coûtera le même prix. Les petits autels seront en proportion au reste. Il y a aussi un beau couvent, qui a coûté huit mille piastres, un Collège Commercial qui a coûté sept mille piastres. Actuellement il s'y construit un Hôpital qui coûtera douze mille piastres.

On voit que les catholiques de ce florissant village savent faire les choses. Leur digne et zélé curé, le Révd. M. Verrouneau, mérite les plus grands éloges pour les nobles efforts qu'il fait dans l'intérêt de la religion. C'est avec des hommes de ce calibre et de cette trempe, que l'on arrive au couronnement des plus belles œuvres, sans qu'il y ait le moindre choc parmi le peuple. Honneur à eux !—Pionnier.

VENTE DE BESTIAUX EN GROS.—Le capitaine Richard King, de Ste. Gertrude, Texas, a vendu, ces mois derniers, à un particulier du Kansas, 26,000 têtes de bêtes à cornes toutes élevées sur sa ferme, pour la somme de \$327,500, livrables à Hays City, Kansas, \$100,000 furent payées comptant, la balance devant être payée après livraison. Les bestiaux furent envoyés en avril, en douze troupeaux, et arrivèrent tous sains et saufs. Afin d'être plus sûr de la livraison du nombre convenu il ajouta 5,000 têtes extra.—Ceci n'empêche pas qu'il lui en reste encore sur sa ferme 50,000, sans compter 25,000 moutons et 7 ou 8,000 chevaux et mulets.

La ferme du capitaine comprend 60,000 acres clos, plus 40,000 acres qui ne sont pas enclos—mais qui sont contiguës.

Il a fallu employer 800 hommes pour conduire ces troupeaux à destination avec une dépense de \$50,000.

—Une dépêche annonce que Lucius Robinson a été nommé candidat aux fonctions de gouverneur de l'Etat de New-York, à la place de Seymour, par la seconde Convention démocrate de Saratoga qui s'est tenue le 13 dans cette ville.

—La situation commerciale de l'Angleterre ne se modifie pas. Pendant le mois de juillet, les importations ont fléchi d'environ 11 millions de dollars. Les exportations ont également diminué de 20 millions comparativement au mois correspondant de 1875. Le ralentissement des exportations est d'autant plus remarquable que juillet 1875 était déjà en diminution sur le même mois de 1874.

Le ralentissement des importations porte principalement sur les matières premières nécessaires à l'industrie, telles que coton, laine, etc. C'est la contre-partie naturelle de la décroissance des exportations de produits manufacturés. Un article fait exception à cette tendance générale : pendant le mois dernier l'Angleterre a demandé à l'Inde pour six millions de céréales. Au double point de vue de la valeur et de la quantité, surtout, c'est un progrès marqué sur 1875. Ce progrès trouve son explication dans la dépression de l'argent, qui permet aux acheteurs étrangers de couvrir à meilleur marché sur l'Inde.

Le commerce d'exportation, dit le Times, paraît descendu à un niveau aussi bas que possible. Tous les articles manufacturés, à quelques rares exceptions près, sont en décroissance. A part l'Espagne et le Brésil, tous les clients de l'Angleterre ralentissent plus ou moins leurs demandes.

En somme, pendant les sept premiers mois de l'année courante, l'Angleterre a vendu à l'étranger pour 115,280,000 de livres sterling, et elle lui a acheté pour une valeur de 217,747,000 livres; en sorte que la balance commerciale se solde par 102,467,000 liv. (fr. 2,561,325,000) à son débit.

Le Times fait observer, avec raison, que ce chiffre énorme n'est pas d'une rigueur absolue. Les réexportations de produits coloniaux ou étrangers, évaluées approximativement, pour les sept mois, à 31 1/2 millions, le font descendre à 71 millions st., ce qui est encore colossal, et ce qui accuse l'intensité persistante de la crise.

UNE EXÉCUTION.—Les journaux français ont raconté, il y a deux mois, les meurtres commis par des pirates chinois, sur des passagers de la chaloupe Helecan, appartenant à M. Wee Wat-Seng, négociant à Cholon.

Voici, d'après l'Indépendant Saigon, la fin lugubre de ce drame :

On ne saurait trop louer l'administration pour les mesures d'ordre et de sécurité qu'elle a cru devoir prendre le matin quand a eu lieu l'exécution. Une estrade en planches avait été montée au milieu du pont élevé qui se trouve en face du Cholon; bien avant l'arrivée des condamnés à mort, les environs de l'endroit de l'exécution étaient encombrés de milliers de personnes, Chinois, Indiens et Annamites; beaucoup d'Européens étaient présents.

A six heures et demie précises, on entendit le tantum annonçant l'arrivée des condamnés qui se trouvaient au milieu d'une campagne de mattas; ils avaient chacun la cangue au cou: on les fit monter sur l'estrade, où ils furent mis à genoux; le Chinois Atai, le chef de ces misérables, fut placé au milieu et en arrière

des quatre autres; les cangues furent sciées et la nuque de chacun d'eux rasée; un détachement d'infanterie de marine occupa la tête du pont, la baïonnette croisée et faisait face à l'Atai; devant le marché se trouvait le détachement de gendarmes à cheval et les mattas étaient rangées des deux côtés du pont, ayant à leur tête le troisième administrateur de Cholon. Toutes les fenêtres et les balcons des maisons aux alentours étaient peuplés de curieux.

A sept heures moins un quart le signal fut donné et le chef bourreau avec son aide firent tirer du fourreau leurs instruments de mort qu'il portait à leur dos; on banda les yeux des deux condamnés qui se trouvaient sur la première ligne, on vit un éclair, on entendit un coup sec et deux têtes sanglantes roulèrent sur l'estrade couverte de sciure de bois. Quelques secondes plus tard deux autres têtes rejoignirent les premières, et Atai, le chef des assassins mentionné plus haut, qui s'était refusé à se faire bander les yeux, subit le dernier et stoïquement sa sentence: sa tête, comme les quatre précédentes, fut séparée du tronc d'un seul coup; le bourreau la prit par les cheveux et l'éleva en l'air pour la montrer au public.

Deux des coupables qui s'étaient convertis ont eu chacun une bière dans laquelle ils ont été placés après l'exécution, tandis que les trois derniers ont été simplement jetés dans un tombereau qui les a emportés pour les enterrer.

LES VINS FRELATÉS.—On sait qu'une des fraudes en usage dans le commerce des vins, consiste dans l'addition d'une certaine quantité d'eau avec accompagnement de matière colorante. M. Armand Gautier, professeur-agrégé à la Faculté de médecine de Paris, qui a fait une étude consciencieuse du vin, a constaté que, dans une seule ville comme Béziers, c'est par milliers de kilogrammes qu'il faut évaluer la consommation de la fuchsine, de la cochenille, du bois de campêche, etc., et autres matières colorantes qu'on emploie à rehausser la teinte du vin lorsqu'il est par trop étendu d'eau. Croirait-on que le seul village d'Ouveillan, dans le département de l'Aude, près Narbonne, a consommé en un an pour fr. 30,000 de cochenille annualement.

Or, il ne s'agit pas ici d'une fraude anodine comme une addition d'eau dans le lait, mais de l'intervention d'un véritable poison plus ou moins énergique selon la dose. Ne vous étonnez plus maintenant de certains troubles que vous avez pu ressentir après avoir déjeuné au restaurant.

Récemment, deux chimistes de Nancy, MM. Ritter et Feltz, qui ont eu à leur disposition un vin fraudé, saisi par l'administration, ont entrepris une série d'expériences sur l'homme et sur le chien, dans le but d'étudier l'action de la fuchsine sur l'économie animale. Voici quelques résultats qu'ils ont constatés : un homme robuste d'une cinquantaine d'années, ayant pris à jeun deux décilitres de vin contenant un demi-gramme de fuchsine, a eu, un quart d'heure après les oreilles fortement colorées en rouge; il a éprouvé des démangeaisons dans la bouche; les genives étaient légèrement enflées; les urines émisses deux heures après, étaient fortement colorées par la fuchsine.

Deux jours après, la même dose de vin ayant été donnée après le repas, la coloration était encore sensible, bien que moins

Les premières nouvelles de l'incendie de la rue de Bondy à Paris étaient fort exagérées. Une dépêche datée de Londres donne à cet événement de bien peu d'importance ses véritables proportions.

CARTE.

A tous ceux qui souffrent des erreurs et des insouciances de jeunesse, Faiblesse de nerfs, Vieillesse précoce, etc., etc., j'ai découvert un remède à la fois simple et efficace, qui a été découvert par un missionnaire dans l'Amérique du Sud.

CANADA: Province de Québec, COUR SUPERIEURE. District de Montréal.

Dame MATHILDE LIPPÉ, de la Cité et du District de Montréal, épouse de NARCISSE RACETTE, défendeur.

Le dit NARCISSE RACETTE, Défendeur. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, le cinquième jour de Septembre courant.

BOURGOUIN & LACOSTE, Avocats de la Demanderesse. Montréal, 12 Septembre, 1876.

CANADA: Province de Québec, COUR SUPERIEURE. District de Montréal.

Dame PHILOMÈNE FAUREAU, de la paroisse de Longueuil, défendeur, épouse de ANTOINE BENARD, fils, charretier, du même lieu, d'abord autorisé à ester en justice.

Le dit ANTOINE BENARD, Défendeur. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, le septième jour de Septembre, 1876.

PREVOST & PREFONTAINE, Avocats de la Demanderesse. Montréal, 7 Juillet 1876.

CANADA: Province de Québec, COUR SUPERIEURE. District de Montréal.

CATHERINE PÉDALU DU PRAIRIE, épouse commune en biens de CÉPHAS ADOLPHE CHARTIER, défendeur, du canton de Chambly, dans le district de Montréal, d'abord autorisé à ester en justice.

Le dit CÉPHAS ADOLPHE CHARTIER, son époux, Défendeur. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.

Montréal, 12 Septembre, 1876. PREVOST & PREFONTAINE, Avocats de la Demanderesse. Montréal, 7 Juillet 1876.

Province de Québec, COUR SUPERIEURE. District de Montréal.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que Michael Hughes, de la Côte St. Michel, Fermier, et Dame Catherine Hughes, de même lieu, épouse séparée quant aux biens de William Josie, de la Côte St. Catherine, dans le district de Montréal, Fermier, et le dit William Josie, ont autorisé par acte notarié en date au tant que besoin, en leurs qualités d'héritiers présomptifs de John Hughes, défendeur, de la Côte St. Michel, défendeur, de présenter leurs réclamations devant le dit Tribunal, le jour et l'heure ci-haut mentionnés.

Montréal, 12 Septembre, 1876. KERR & CARTER, Procureurs des Requéants. Montréal, 12 Septembre, 1876.

Grande Découverte DE PEINTURE GLACÉE PAR A. A. WILSON.

Breveté 16 Juin 1875. J'attire respectueusement votre attention sur l'article ci-dessus, et je suis heureux de vous annoncer que je suis maintenant le seul inventeur de cette peinture et suis prêt à fournir cette composition en quantité nécessaire au commerce.

Ma peinture peut être employée aux toits où soit aux côtés des bâtiments, aux ouvrages neufs ou vieux, au zinc, forblanc, toile, ardoise, toile, papier, etc., etc.

Elle remplit toutes les petites assurances du bardan, et nourrit le bois, c'est-à-dire qu'elle n'a pas le même effet du goudron.

Le goudron fond le bois et cause des gouttières aux ouvertures; elle peut être employée à la brique et à la pierre parce qu'elle a la propriété d'empêcher la gelée de pénétrer et de décoller les plâtres et murs; elle n'a pas d'égal par la durée, et il est reconnu que cette qualité de peinture est bien supérieure à aucune autre et coûte 125 0/0 meilleur marché qu'ailleurs; elle couvre 250 pieds par gallon sur le forblanc et 125 pieds sur le bois.

Secau de 5 Gallons..... \$4.00 10 do 7.50 20 do 14.00 40 do 25.00

Ciment 5 Centins la livre. J'en manufacture de différentes couleurs, telles que ardoise rouge, brune, jaune, etc.

Si les barils ou seaux sont rapportés on remettra la valeur en argent. Je tiens aussi un grand assortiment d'autres peintures et huiles, vendues 10 pour 100 meilleur marché que partout ailleurs.

Toute préparation qui ne portera pas la marque suivante sera réputée contrefaite: A WILSON MONTREAL

No. 11, Rue St. Gabriel. Pointe aux Trembles, Juillet 1875.

M. A. A. WILSON, Montréal. Monsieur—Ayant acheté de vous de la Peinture Glacée, et m'étant assuré par moi-même qu'elle est telle que représentée dans vos circulaires, je prends plaisir à recommander pour toute de vus bûches, granges, palissade, ainsi que pour servir de colle dans les mortaises des bâtiments.

J'ai l'honneur d'être Monsieur, Votre, etc. Capt. J. DTE. MORIN A. A. WILSON.

PROVINCE DE QUÉBEC. Chambre du Parlement. BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou d'ouvrir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec,") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Greffier du Con. Lég. G. M. MUIR, Greffier de l'Ass. Lég. Québec, 1er Septembre 1876.

AVIS AUX ENTREPRENEURS

DES Soumissions cachetées, adressées au sousigné, seront reçues à ce Bureau

Jusqu'au 23 SEPTEMBRE courant, inclusivement, pour la construction de l'École Normale Jacques-Cartier, sur la "Ferme Logan," Montréal.

Les plans et devis de l'ouvrage seront visibles, à ce Bureau et à celui de A. Lévesque, architecte, Montréal, tous les jours, entre 10 heures A.M. et 4 heures P.M.

Ces soumissions devront être encadrées: "Soumission pour l'École Normale Jacques-Cartier."

Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions

Par ordre, E. GAGNON, Secrétaire

Bureau de l'Agriculture et des Travaux Publics. Québec, 1er Septembre 1876.

N. B. Pas de reproduction sans un ordre spécial par écrit.

COUR SUPERIEURE.

Province de Québec, District de Montréal, No. 1065.

Dame SOPHIE DOROTHÉE BRUNEAU, de la paroisse de Saint-Bruno, dans le district de Montréal, épouse de TANCRÈDE BOUCHER DE ROSBOIS, défendeur, docteur en médecine, du même lieu, d'abord autorisé à ester en justice.

Le dit TANCRÈDE BOUCHER DE ROSBOIS, Défendeur. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le premier septembre courant.

LACOSTE & GLOBENSKI, Avocats de la Demanderesse. Montréal, 1er Septembre 1876.

COUR SUPERIEURE.

CANADA: Province de Québec, District de Montréal.

DAME MALVINA BOURQUE, de la paroisse de Montréal, district de Montréal, épouse de JEAN-BAPTISTE FORGET DU DEPATI, commerçant, du même lieu, d'abord autorisé à ester en justice.

Le dit JEAN-BAPTISTE FORGET DU DEPATI, Défendeur. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le neuvième jour d'août courant.

Montréal, 17 août 1876. BOURGOUIN & LACOSTE, Avocats de la Demanderesse. Montréal, 17 août 1876.

COUR SUPERIEURE.

CANADA: Province de Québec, District de Montréal.

DAME MARIE RACETTE, de la paroisse de Montréal, district de Montréal, épouse de ISIDORE FORGET DU DEPATI, Commerçant et Entrepreneur, du même lieu, d'abord autorisé à ester en justice.

Le dit ISIDORE FORGET DU DEPATI, Défendeur. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le seizième jour d'août courant.

Montréal, 16 août 1876. BOURGOUIN & LACOSTE, Avocats de la Demanderesse. Montréal, 16 août 1876.

COUR SUPERIEURE.

Province de Québec, District de Montréal.

DAME OSIMÈNE HUTEAU, épouse commune en biens de Pierre Arbec, cultivateur, de la paroisse de St. Joseph, de Chambly, dit district, d'abord autorisé à ester en justice.

Le dit PIERRE ARBEC, son époux, Défendeur. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.

Montréal, 15 août 1876. PREVOST & PREFONTAINE, Avocats de la Demanderesse. Montréal, 15 août 1876.

CHEMINS DE FER, ETC. La vieille Ligne encore de l'avant!



GRANDE EXCURSION New York Aller et Retour

Via les Chemins de Fer Vermont Central, Troy & Boston, New York Central et Hudson River

ARRIVANT A NEW YORK 12 Heures plus vite Qu'aucune autre Excursion.

Prix pour tout le Trajet: SEULEMENT \$12.50 EN OR

Billets bons pour tous les Trains Réguliers, à partir du 12 au 30 Septembre inclusivement, et bons pour revenir jusqu'au 15 Octobre inclusivement.

Rappelez-vous que c'est la seule Excursion faite entièrement par Chemin de Fer qui soit offerte au public.

Venez! venez tous!

Pour toutes autres informations et les billets, veuillez faire application au Bureau des billets du Chemin de Fer du Vermont Central

136 Rue St. Jacques, Directement vis-à-vis le St. Lawrence Hall, porte voisine du Bureau de Poste.

L. MILLS, Agent Général du Trafic.

S. W. CUMMINGS, Agent Général des Passagers.

F. PICARD, Agent des Billets.

LIGNE DIRECTE BOSTON ET MONTREAL.

Route la plus directe par la ligne du Central Vermont.

ARRANGEMENTS D'ETE COMMENCANT LE 29 MAI 1876.

L'EXPRESS DE JOUR part de Montréal à 9.45 hrs. a.m., arrivant à Boston via Lowell à 8.45 hrs. p.m.

TRAIN pour Waterloo de Montréal à 2.15 hrs. p.m.

EXPRESS DE NUIT de Montréal à 3.00 hrs. p.m., pour Boston via Lowell, Lawrence ou Fitchburg; aussi pour New York via Springfield ou Troy, arrivant à Boston à 7.15 hrs. a.m., et à New-York via Troy à 7.00 hrs. p.m., et via Springfield à 12.30 p.m.

TRAINS POUR LE NORD ET L'OUEST

EXPRESS DE JOUR de Boston via Lowell à 8 hrs. a.m., de Troy, à 8.30 hrs. a.m., arrivant à Montréal à 9.20 hrs. p.m.

EXPRESS-Quitté Troy, N. Y., à 8.30 a.m. arrivant à Boston à 7.00 p.m. Ce train se relie à Troy avec le Fast Mail Train, quittant New-York à 1 heures du matin.

EXPRESS DE NUIT de Boston à 6 hrs. p.m., via Lowell et New-York à 2 heures p.m., via Springfield, et via Troy, à 4.00 p.m., arrivant à Montréal à 8.45 hrs. a.m.

Les chars dorciens Pullman sont attachés au train express de nuit entre Montréal et Boston et Montréal et Springfield, et des chars dorciens de Wagner entre St. Albans et New York via Troy.

Des chars salons de Pullman sur les trains express de jour entre Montréal et Boston. Pour les billets et conditions de fret, s'adresser au bureau du Central Vermont, 136, Rue St. Jacques.

J. W. HOBART, Surint. Genl. 27 Mai 1876.

O. DEBLOIS FABRICANT DE Dalles, Dalleaux, CORNICHES EN TOLE GALVANISÉE, COUVERTURES EN ARDOISE, et autres métaux, etc.

Ouvrages en Plomb, Gaz et Fournaises.

Bureau: 220 Rue St. Laurent, Atelier: 270 1/2 Rue St. Charles Borromée

Motréal, 19 Mai 1876.

MEDECINES. Témoinage Medical EN FAVEUR DU VIN de QUININE DE DEVINS & BOLTON



Ayant soumis notre Vin de Quinine aux médecins distingués, qui l'ont examiné avec soin, l'ont prouvé et maintenu nous font l'honneur de nous prêter leur nom en recommandant fortement notre Vin de Quinine dans tous les cas où ce Tonic peut être employé.

Dr. Trudel "Perrigo" "Rottot" "Painchaud" "Ricard" "Robillard" "Leprohon" "Coderre" "Major" "Kollmyer" "J. W. Mount"

Dr. Ed. Mount "Alloway" "Baundry" "L.A.E. Desjardins" "Thompson" "Duhamel" "Turgeon" "Dajenais" "Plante" "Webb" "Desmarceau"

Le Vin de Quinine de Devins & Bolton doit être administré aux enfants délicats, aux dames qui relèvent de couches, aux convalescents et aux vieillards affaiblis par l'âge ou la maladie; dans les cas d'insouciance, de débilité générale, de perte d'appétit, de maladies nerveuses, de fièvres intermittentes, etc., etc.

DIRECTIONS.—Un demi verre à un verre à vin deux ou trois fois par jour avant les repas.

Le Vin de Quinine de Devins & Bolton est mis en bouteille d'une capacité et d'une pureté, et est en vente chez tous les pharmaciens et marchands de la ville, et vendu en gros chez

J. Bolton & Co.; John Elliott; Villeneuve & Lacombe; A. Casson; Stéphen, Cadieux & Co.; Gréber & Talbot; J. H. Simple; John Beckett & Co.; Lobbé & Robitaille; A. Prevost & Co.; J. Smith & Co.; Dufresne & Mongeais, Montréal. n°-47

SAUVEZ VOS ENFANTS

Le remède le plus efficace pour la destruction des Vers qui sont encore connus

VEGETALES DE DEVINS

Admises et recommandées par la Faculté Médicale comme spécifique pour tous les cas de vers intestinaux.

ON N'AURA PLUS DE CHEVEUX GRIS.



RENOVATEUR PARISIEN DE LUBIN

Article de Toilette indispensable pour la jeunesse perpétuelle des cheveux.

Cette excellente Préparation ramène les cheveux gris à leur couleur naturelle et en conserve la beauté; entretient la teinte et fraîche; donne aux cheveux un lustre et un parfum très agréables; empêche et détruit les pellicules; ne se colle pas la peau ni la coiffure la plus délicate; ne se ternit jamais; les cheveux tombent dans peu de jours, et donne une satisfaction complète à tous ceux qui s'en servent, étant moins chère que tout autre Préparation de ce genre, car son usage ne peut se dispenser d'huile ou de pomade.

En vente chez tous les Pharmaciens en grandes bouteilles de 50 cts., ou six petites pour \$2.50. Entrepôt Général, à Montréal, chez

DEVINS & BOLTON, Pharmaciens, Voisins du Palais de Justice.

Et chez Lyman, Clark & Co., Kerry, Watson & Co., Campbell & Co., W. & D. Yule, H. R. Gray, P. & A. C. & Co., B. E. McGale, Montréal.

EAU MINÉRALE NATURELLE VICHY

Secours de l'Etat. — Applications en médecine: GRANDE-GRIÈLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgement du foie et de la rate, obstructions viscérales, calculs biliaires, etc. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence, gastralgies, dyspepsie. CÉLÉSTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, albuminurie. HAUTÉRIE. — Prescrite comme l'Eau des Célestins. Administration de la Compagnie concessionnaire: PARIS, 21, boulevard Montmartre.

EXIGER LE NOM DE LA SOURCE SUR LA CAPSULE.

AVIS.—Nous avons nommé MM. Devins & Bolton de Montréal nos seuls Agents pour la vente des Eaux de Vichy en Canada, le public peut donc être assuré qu'on pourra lui fournir constamment les véritables et us des Sources de Vichy à \$3.00 la douzaine.

Coup-d'Œil sur le Libéralisme Européen ET SUR LE Libéralisme Canadien

A vendre ici.

LOTERIE, ETC. Grande Loterie au Sacré-Cœur



Cette Loterie, destinée à venir en aide à trois grandes œuvres catholiques: le Carmel, le Collège Commercial des Frères des Ecoles Chrétiennes et l'Eglise de l'Immaculée Conception, est hautement approuvée par Sa Grandeur Mgr. l'Evêque de Montréal.

Elle est sous le patronage de l'Hon. Juge Coursol, Président du Comité du Sacré-Cœur, des Honorables J. A. Chapleau et Gédéon Ouhinet, de L. A. Jetté, M. P. R. A. R. Hubert, Protonotaire, C. A. Leblanc, Secrétaire, E. H. Trudel, M. D., M. P. Ryan, O. J. Devlin, Alfred Larocque, Sr., C. Rodier, Pierre l'Espérance et de Michel Stewart, Ecs., et sous la surveillance des membres de trois comités.

VALEUR DE LA LOTERIE.

Table with 3 columns: Description, Value in dollars, Value in cents. Includes items like 1 Bourse en or de \$10,000.00, 1 do do 2,000.00, etc.

Toutes les plus sages précautions ont été prises pour que cette loterie s'effectue avec la plus stricte honnêteté, le comité de Direction est composé d'un Prêtre, du Vicaire Provincial des frères des Ecoles Chrétiennes et de plusieurs citoyens d'une loyauté parfaite qui président à toutes les affaires de la Loterie et le Directeur-Gérant a fourni un cautionnement considérable.

Le public sera tenu au courant de la marche de cette immense entreprise, par la voie des journaux.

Le jour et le lieu du tirage seront annoncés dans le mois de Janvier prochain. Les billets sont en vente au bureau du Directeur-Gérant.

Le onzième billet est donné à celui qui en achète ou en vend dix. Tout billet qui ne porte pas les signatures de F. X. Lanthier, Ec., Président du Comité de Direction; Benjamin Clément, Ec., Secrétaire-Trésorier du bureau de Direction et de F. X. Coehue, Ec., Directeur-Gérant ainsi que le cachet de la Loterie du Sacré-Cœur est une contrefaçon et les porteurs des billets contrefaits seront sévèrement punis.

Prix du Billet: \$1.00

Toute communication par la maille devra être adressée franc de port au Directeur-Gérant: F. X. COCHUE, No. 256 rue Notre-Dame, Montréal. juo-53

28 Juin 1876.

LA POUDE DE LUGO aujourd'hui connue sous le nom de QUINQUINA dont les propriétés fébrifuges furent découvertes par les missionnaires Jésuites du Pérou, possèdent des vertus et qualités reconnues par plusieurs des principaux médecins de la Paissance.

Sous le pontificat de Urbain VII, le cardinal de Lugo importa à Rome cette poudre merveilleuse qui donna des résultats plus consolants. Depuis sa découverte et ses heureux résultats, cet article est en vogue dans tous les pays du monde.

Le R. P. Annot (Français) qui fut confesseur de Louis XIV, pendant plusieurs années, obtint la guérison de ce monarque. Aussitôt elle fut répandue par toute la France et ramena à la santé plusieurs personnes atteintes des fièvres et autres maladies. D'autres frères de la Compagnie de Jésus l'introduisirent en Chine où il guérit l'empereur Kang III, ce qui contribua à assurer aux missionnaires Jésuites la protection du grand prince.

Ainsi, après ces quelques lignes, preuves de tant de guérisons et d'approbation, on ne peut douter de l'efficacité du

Vin de Quinine de Campbell.

En faisant usage de ce "TONIQUE CORDIAL" les personnes malades ou malheureuses, deviennent, (comme il l'est prouvé chaque jour) forte en bonne santé et heureuses.

Pour une piastre on peut se procurer une bouteille de ce merveilleux remède chez MM. KENNETH, CAMPBELL & Co, Medical Hall, ou chez les principaux Pharmaciens et Epiciers de Montréal et des villes de la Paissance.

19 Février 1876.

NOUVELLE PUBLICATION. COUP-D'ŒIL

Libéralisme Européen et sur le Libéralisme Canadien A VENDRE A CE BUREAU.

